

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juillet à 9 heures, le conseil municipal de la commune de Marchastel s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric MALHERBE, maire.

Étaient présents : Éric MALHERBE, Jacques THIOT, Nicolas PERRET, Valérie CHAYLA, Magali AUREL et Lucile CHAIDRON.

Était absent : Urbain VIGIER.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Nicolas PERRET a été désigné secrétaire de séance, après avoir obtenu la majorité des suffrages et accepté ces fonctions.

Délibération n° 35-2026 – Travaux de voirie à Rieutort-d'Aubrac

Monsieur le Maire, Éric MALHERBE, rappelle que la commune de Marchastel peut bénéficier d'une subvention du Département de la Lozère d'un montant de 6 659 € HT, sur la base d'un montant de travaux de voirie de 13 318 € HT.

La commune de Marchastel demande que cette enveloppe soit affectée à la réfection d'un tronçon de voirie d'environ 200 mètres linéaires, situé à la sortie du village de Rieutort-d'Aubrac, en direction de Malbouzon.

Un devis d'un montant de 23 432,72 € TTC a été établi par Lozère Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soit six voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- valide le devis établi par Lozère Ingénierie et demande que ce projet soit inscrit au budget communal 2026 ;
- propose à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Lozère d'affecter la subvention de 6 659 € au projet de voirie du village de Rieutort-d'Aubrac ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter toute subvention afférente à ce projet et signer tout document relatif à cette affaire.

Informations et questions diverses

1. Étude d'extension du réseau d'eau à Rieutort-d'Aubrac

Le conseil municipal donne son accord de principe pour étudier la réalisation d'une extension du réseau d'eau sur environ 100 mètres linéaires, en direction de Malbouzon, afin d'envisager la création d'un point de puisage destiné aux agriculteurs.

Cette extension constituerait un réseau distinct du réseau de défense extérieure contre l'incendie et serait destinée aux usages agricoles autorisés.

Les travaux pourraient être réalisés conjointement aux travaux de réfection de la voirie prévus dans ce secteur.

Les modalités techniques, réglementaires et financières du projet devront être étudiées, notamment les conditions d'utilisation du point de puisage, la comptabilisation des volumes consommés et la facturation de l'eau au tarif communal.

Une convention pourrait être proposée aux agriculteurs intéressés afin de définir les conditions d'utilisation du futur point de puisage.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer ultérieurement sur le projet définitif, son coût et ses modalités de financement, au vu des éléments qui lui seront présentés.

2. Rénovation de l'ancienne école

Les travaux de rénovation de l'ancienne école arrivent à leur terme. Quelques malfaçons restent à traiter.

3. Achat de matériel communal

Le conseil municipal valide l'achat d'un barnum pliant de 3 × 6 mètres.

Fait à Marchastel, le 11 juillet 2026.

Le maire,

Éric MALHERBE



le secrétaire

Nicolas PERRET